

République Française

Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève

Extrait du registre des délibérations

Communauté de communes du Clermontais

| Date de la convocation | 02 septembre 2019 | Séance du : 11 septembre 2019 |
|------------------------|-------------------|---|
| | | L'An Deux Mille dix-neuf, le 11 septembre à 18 heures, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunion du Centre aquatique à CLERMONT L'HERAULT, sous la présidence de Monsieur le Président, Jean-Claude LACROIX |
| | 11 1/1/146 - 38 | |
| Présents : 30 | Pour : 38 | |
| Absents: 7 | | |
| Représentés : 8 | Abstention : | |

Etaient présents: M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Françoise REVERTE (Aspiran), M. Henri JURQUET (Brignac), Mme Françoise POBEL (Cabrières), M. Claude REVEL (Canet), M. Michel SABATIER (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Berthe BARRE (Ceyras), M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), M. Jean GARCIA (Clermont l'Hérault), Mme Micaela MARTINEZ-ROQUES (Clermont l'Hérault), M. Bernard BARON (Clermont l'Hérault), M. Bernard FABREGUETTES (Clermont l'Hérault), Mme Arielle GREGOIRE (Clermont l'Hérault), M. Yvan PONCE (Clermont l'Hérault), Mme Laure ROBERT (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Alain BLANQUER (Lieuran Cabrières), M. Daniel VIALA (Mérifons), M. Serge DIDELET (Mourèze), M. Francis BARDEAU (Nébian), Mme Sylvie MALMON (Nébian), M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), M. Laurent DUPONT (Paulhan), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), M. Gérald VALENTINI (Valmascle), M. Eric VIDAL (Villeneuvette).

Absents représentés: Mme Maryse FABRE (Canet) représentée par M. Michel SABATIER (Canet), Mme Bénédicte BENARD (Canet) représentée par M. Claude REVEL (Canet), Mme Yolande PRULHIERE (Clermont l'Hérault) représentée par Mme Micaela MARTINEZ-ROQUES (Clermont l'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault) représentée par M. Jean GARCIA (Clermont l'Hérault), M. Philippe VENTRE (Lacoste) représenté par M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Audrey GUERIN (Paulhan) représentée par M. Olivier BRUN (Fontès), M. Georges GASC (Paulhan) représenté par M. Claude VALERO (Paulhan), Mme Mylène BOUISSON (Paulhan) représentée par M. Bertrand ALEIX (Paulhan).

Absents: M. Marc FAVIER (Canet), M. Laurent DÔ (Clermont l'Hérault), Mme Elizabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), Mme Sophie OLLIE (Clermont l'Hérault), M. Alain SOULAYROL (Liausson), M. Christian BILHAC (Péret), M. Jean COSTES (Salasc).

Objet : Office de tourisme du Clermontais – Approbation d'une convention avec Hérault Tourisme

Monsieur VALENTINI rappelle aux membres du Conseil communautaire que la révolution du numérique oblige à repenser les contenus et les modes de diffusions utilisés pour communiquer.

Les acteurs du tourisme doivent ainsi améliorer, maitriser voire muter leur présence web dès maintenant. L'office de tourisme du Clermontais a obtenu récemment le renouvellement de sa marque nationale qualité tourisme et son classement en catégorie II. Engagé dans une stratégie de développement numérique, il a souhaité moderniser son image et renouveler son site Internet.

Il s'est récemment doté d'une nouvelle charte graphique, accompagnée d'un logo moderne et dynamique, représentant les éléments naturels phares du Clermontais. Des couleurs vives et locales, représentent de manière figurative les atouts naturels de son paysage grandiose : le lac du Salagou et sa terre typique couleur ruffe, ainsi que le Pic de Vissou, sommet surplombant que l'on aperçoit au loin en arrivant sur le territoire.

Le nouveau site Internet de l'office de tourisme, en ligne depuis peu, a pour objectif de mettre en valeur les principaux atouts du territoire (patrimoine naturel et bâti, historique et viticole exceptionnel et varié) à travers une charte web utilisant de grands visuels.

Monsieur VALENTINI précise que c'est pour soutenir les offices de tourisme et les aider à répondre à ces nouveaux enjeux, que Hérault Tourisme a créé Hérault Objectif Numérique (HERON).

« HERON » est un dispositif d'accompagnement à la transition numérique des socioprofessionnels du tourisme. Il est construit autour de 5 axes offrants un soutien à l'action des Offices de Tourisme en matière d'Animation Numérique de Territoire (ANT).

Après analyse de ses besoins et de ceux de ses partenaires, l'Office de Tourisme du Clermontais a identifié 2 besoins qui constituent 2 axes du dispositif HERON :

- Axe 1 : Former

L'objectif de ce premier axe est de mettre à niveau les socioprofessionnels du territoire signataires sur les actions fondamentales à engager en matière de numérique quelles que soient leurs stratégies et leurs filières.

Il s'agit aussi d'accompagner les référents du territoire pour assurer dans les meilleures conditions l'animation de ces ateliers.

- Axe 2 : Evaluer et optimiser

L'objectif de ce deuxième axe est de mettre à disposition des référents du territoire, les outils et moyens nécessaires pour la réalisation des objectifs du dispositif HERON.

La convention dont le projet est présenté en annexe, définit les engagements réciproques des signataires pour la mise en œuvre de ces 2 axes dans le cadre du dispositif HERON sur le territoire du Clermontais :

- Cette convention sera conclue pour une durée d'un an à compter de sa signature.
- En contrepartie de ses interventions, la Communauté de communes du Clermontais versera à Hérault Tourisme une participation financière d'un montant de 1 000 €.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire, oui l'exposé de Monsieur VALENTINI, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE.

APPROUVE la convention de partenariat avec Hérault Tourisme pour une durée de 1 an telle que présentée en annexe,

DIT que la participation financière de la collectivité s'élèvera à 1 000€,

AUTORISE le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme.

Le Président de la Communauté de communes du Clermontais.

Jean-Claude LACROIX